

MINISTERE DES MINES

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT PERMANENT-ITIE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple –Un But – Une Foi

**COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE VALIDATION DE L'ETUDE DE CADRAGE
POUR L'ELABORATION DU RAPPORT DE RECONCILIATION DES FLUX DE
PAIEMENTS EFFECTUES PAR LES ENTREPRISES EXTRACTIVES ET LES
REVENUS PERCUS PAR L'ETAT EN 2012**

COMITE DE PILOTAGE ITIE-Mali

Conformément à l'exigence 4.1 de la Norme ITIE 2013, le Comité de Pilotage de l'ITIE-Mali a commandité préalablement à la réconciliation des flux de paiements et les revenus perçus dans le secteur extractif au Mali courant l'année 2012 une étude de cadrage en vue de déterminer les paiements et revenus qui doivent être considérés comme significatifs pour faire l'objet de déclaration et de définir un seuil de matérialité qui sera retenu.

Ainsi, l'an deux mille quatorze et le treize octobre s'est tenu dans la salle de réunion du Ministère des Mines, un atelier du Comité de Pilotage de l'ITIE-Mali consacré à l'ordre du jour suivant :

1. Validation de l'Etude de Cadrage en vue de la réconciliation des flux de paiements effectués par les Entreprises Extractives et les Revenus Perçus par l'Etat au titre de l'exercice fiscal 2012.

2. Divers.

Président de séance : l'atelier a été présidé par le Ministre des Mines, Dr Boubou Cisse, Président du Comité de Pilotage ITIE-Mali.

Participants :

Vingt et Cinq personnes (liste en annexe) ont pris part à l'atelier, venant de :

- L'Assemblée Nationale (député) ;
- La Cour Suprême du Mali, Section des Comptes (Président de Chambre)
- L'administration (départements ministériels, administrations centrales) ;
- Haut Conseil des Collectivités Territoriales (Elu National)
- a Société Civile (FDS, ASCOMA, CAD-Mali, PCQVP-Mali) ;
- Organisations Professionnelles (Chambre des Mines du Mali) et
- Du Cabinet Moore STEPHENS adjudicataire de l'étude, (consultant)

Déroulement :

L'atelier a commencé par les salutations d'usage du Secrétaire Permanent de l'ITIE-Mali qui après avoir souhaité la bienvenue aux participants a invité le président de séance à prendre la parole pour son discours d'ouverture des travaux.

Dans son discours, le Ministre des Mines a passé en revue le parcours du Mali dans la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans les Industries Extractives (ITIE), de l'Adhésion en 2006 jusqu'à maintenant en passant par la conformité obtenu en 2011. Il a salué l'engagement des parties prenantes qui n'ont ménagé aucun effort pour satisfaire aux exigences de la règle puis de la norme ITIE.

Il a aussi rappelé le soutien et l'accompagnement du gouvernement qui alloue chaque année un budget considérable pour le financement de l'Initiative au Mali.

Le président du Comité de Pilotage a surtout souligné l'engagement des plus hautes autorités pour la mise en œuvre de l'ITIE au Mali qui est une norme mondiale de Transparence et de Bonne Gouvernance dans le secteur extractif. Particulièrement le Premier Ministre qui dans son discours de politique générale a fait de la transparence et de la bonne gouvernance un axe fort de sa politique de lutte contre la pauvreté dont la mise en œuvre de l'ITIE est un pilier. Par la suite le président a déclaré ouvert les travaux de validation de ladite étude de cadrage et a invité les participants à analyser le projet d'étude qui leur a été soumis afin de porter des observations et suggestions pertinentes visant à améliorer la qualité du document.

1 - Validation de l'Etude de Cadrage :

A cette phase il a été question :

1.1 - Présentation du document par le cabinet Moore STEPHENS de Londres ;

1.2 - Analyse du projet d'Etude de Cadrage par le Comité de Pilotage ;

1.3 - Validation.

1.1- Présentation du document par Moore STEPHENS

Le représentant du cabinet d'expertise Moore STEPHENS a exposé les grandes lignes du document, il a expliqué le contexte qui a poussé à la réalisation de cette étude : la norme ITIE entrée en vigueur Mai 2013.

Un seuil de matérialité et un référentiel ITIE ont été proposés ainsi que les arguments qui ont prévalu à ces choix.

Ainsi, à la suite de cette analyse, il résulte un seuil d'omissions cumulées qui oscille entre 1.160 millions CFA et 2.320 millions CFA pour l'année 2012. Sur cette base, treize sociétés minières seront retenues ayant chacune une contribution de plus de 100 millions de francs CFA pour l'année. Ces paiements représentent près de 99,73 % des paiements du secteur minier en 2012. Sur ces treize entreprises, onze sont des exploitants d'Or, une de Fer et une du Phosphate.

Dans sa présentation le consultant a également évoqué entre autre :

- les catégories de flux financiers qui devront être retenus pour le référentiel ITIE ;
- les administrations qui seront sollicitées pour la conciliation de l'exercice 2012 ;
- les instructions pour garantir l'exhaustivité des données ITIE qui seront fournies pour la réconciliation et
- le niveau de désagrégation auquel les données seront soumises.

Enfin, dans sa présentation, il a évoqué les informations contextuelles sur le secteur extractif du pays : le cadre juridique et réglementaire qui régit le secteur, les quantités de matières produites.... . Ce qui a permis au Comité de Pilotage suite à cette présentation de passer à l'analyse du projet d'Etude de cadrage.

1.2 - Analyse du projet d'Etude de Cadrage par le Comité de Pilotage :

L'analyse du document a consisté pour le Comité de Pilotage, à passer en revue le document de cadrage proposé en vue de sa validation. De cette analyse, il ressort les observations et suggestions suivantes :

Les premières observations ont porté sur la forme du document qui avait des coquilles qui ont été soulignées. Il a été demandé aussi au consultant d'inclure toutes les parties prenantes qu'il a eu à consulter pendant cette étude.

Sur le fond, le Comité de Pilotage a proposé de fixer le seuil de matérialité à 50 millions de francs CFA pour les paiements des entreprises minières. Avec ce seuil, le nombre d'entreprise minières incluses dans le périmètre passera de treize à quatorze. Il a été aussi suggéré d'inclure les sociétés sou traitantes dans de périmètre de conciliation dans la mesure où ces sociétés effectuent souvent des paiements très significatifs.

Il a également été proposé d'exclure la société d'exploitation de fer Sahara Mining du champ de la réconciliation au motif que cette société qui était en production en 2012 n'a plus de répondant au Mali pour pouvoir fournir les déclarations et les justificatifs pour les travaux de réconciliation. Et pour cela, il faudra un écrit signé par le président du Comité de Pilotage, expliquant cet état de fait.

Finalement, il a été demandé au consultant d'inclure dans le rapport de réconciliation les paiements effectués au niveau local, notamment la patente.

Ensuite le comité de pilotage passa à la validation du document.

1.3 - Validation.

Le comité de pilotage a à l'unanimité a donné son approbation pour le document sous réserve de la prise en charge des observations et suggestions formulées.

2. Divers :

Dans les divers, le consultant a présenté aux participants le planning pour la suite des travaux, et donné rendez-vous le lendemain aux parties déclarantes pour une séance de formation en vue de leur communiquer les instructions à suivre pour le remplissage et la fourniture du formulaire de déclaration, ainsi que des pièces justificatives qui doivent l'accompagner.

Pour finir, le président de séance intérim leva la séance en remerciant les participants, et en invitant chaque partie à jouer pleinement comme d'habitude sa partition pour la production d'un rapport de réconciliation ITIE de l'année 2012 dans les délais.

Le rapporteur

Le président de séance

Boubacar Sidiki THIENTA
Secrétaire Permanent ITIE-Mali

Dr Boubou CISSE
Ministre des Mines